



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction des ressources humaines
du système de santé
Bureau des ressources humaines hospitalières
Bureau RH4

Paris, le 9 juillet 2015

Personne chargée du dossier :
Christian DUPUIS
Chargé de mission
☎ 01 40 56 57 98
christian.dupuis@sante.gouv.fr

**Répartition des emplois fonctionnels des établissements publics de santé
(application des dispositions de l'arrêté du 24 avril 2012)**

(Actualisation avec les données budgétaires consolidées de l'année 2013)

1°/ Groupe I :

- directeur d'un ou plusieurs établissements publics de santé dont le budget, le cas échéant consolidé, est au moins égal ou supérieur à 250 Millions d'euros : 13 emplois (13 emplois attribués) : classement par importance des budgets consolidés.

- Centres hospitaliers de Meaux, Lagny-Marne la Vallée et Coulommiers (direction commune) -77-;
- Centres hospitaliers de Pontoise, Beaumont-sur-Oise et Magny-en-Vexin (direction commune) -95- ;
- Centres hospitaliers spécialisés de Sainte-Anne et de Maison-Blanche et Groupe public de santé Perray-Vaucluse (direction commune) -75- ;
- Centres hospitaliers de Poissy/Saint-Germain-en-Laye et de Mantes-la-Jolie (direction commune) -78- ;
- Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace de Mulhouse -68- ;
- Centre hospitalier intercommunal de Toulon La Seyne et centre hospitalier de Hyères (direction commune)-83- ;
- Centre hospitalier Sud Francilien à Evry -91- ;
- Centres hospitaliers Métropole Savoie de Chambéry et de Bellet et maisons de retraite de Champagne-en-Valmorey et de Lhuis (direction commune) -73- ;
- Centres hospitaliers du Havre et de Pont-Audemer et maison de retraite de Beuzeville (direction commune) -76- ;

- Centre hospitalier départemental de La Roche sur Yon-Luçon-Montaigu et centres hospitaliers des Sables d'Olonne, de Fontenay le Comte et de la Chataigneraie (direction commune) -85- ;
- Centre hospitalier de Valenciennes -59- ;
- Centre hospitalier intercommunal Annecy-Genevois de Pringy -74 ;
- Centres hospitaliers de Troyes, Brienne- le- Château, Romilly- sur- seine, Bar- sur -seine et Bar- sur –aube -10- (direction commune).

2°/ Groupe II :

- directeur d'un ou plusieurs établissements publics de santé dont le budget, le cas échéant consolidé, est au moins égal ou supérieur à 125 Millions d'euros : 89 emplois (89 emplois attribués) : classement par importance des budgets consolidés.

- Centre hospitalier du Mans -72- ;
- Hôpitaux civils de Colmar et centre hospitalier de Guebwiller (direction commune) -68- ;
- Centre hospitalier de Belfort-Montbéliard (90) et maison de retraite d'Audincourt -25- (direction commune) ;
- Centres hospitaliers du Pays d'Aix, de Digne les Bains, de Castellane, de Seyne les Alpes et maison de retraite de Thoard -13- (direction commune) ;
- Groupe hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis et maison de retraite de Surgères (direction commune) -17- ;
- Centre hospitalier de Cornouaille de Quimper et maison de retraite de Châteaulin (direction commune) -29- ;
- Centre hospitalier d'Avignon et centre hospitalier intercommunal de Cavaillon-Lauris (direction commune) -84- ;
- Centres hospitaliers de Chalon-sur-saône, Montceau-les-mines, Autun et maison de retraite d'Epinaç (direction commune) -71-
- Centre hospitalier de Perpignan -66- ;
- Centres hospitaliers de la Côte Basque de Bayonne et de Saint-Palais (direction commune) -64- ;
- Centres hospitaliers de Libourne, Sainte-Foy la Grande et maison de retraite de Coutras (direction commune) -33- ;
- Centre hospitalier de Versailles -78- ;
- Centres hospitaliers de Saint-Malo, Dinan et Cancale (direction commune) -35- ;
- Centre hospitalier Bretagne Atlantique de Vannes -56- ;

- Centre hospitalier de Saint-Brieuc -22- ;
- Centres hospitaliers Bretagne-Sud de Lorient et de Port Louis-Riantec (direction commune) -56- ;
- Centres hospitaliers de Périgueux, Sarlat et Lanmary (direction commune) -24- ;
- Centre hospitalier intercommunal Eure-Seine d'Evreux et centre hospitalier de Bernay (direction commune) -27- ;
- Centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay (direction commune) -91- ;
- Centre hospitalier de Niort -79- ;
- Centre hospitalier de Roubaix -59- ;
- Centre hospitalier de Lens -62- ;
- Centres hospitaliers de Charleville-Mézières, Sedan et Fumay (direction commune) -08-,
- Centre hospitalier de Saint-Quentin et maison de retraite de Bohain-en-Vermandois (direction commune) -02- ;
- Centres hospitaliers de Saintes, de Saint-Jean d'Angély et maisons de retraite de Matha et Saint-Savinien (direction commune) -17- ;
- Centres hospitaliers d'Argenteuil et de Taverny (direction commune) -95- ;
- Centres hospitaliers de Châteauroux, Châtillon- sur- Indre, Buzançais et du Blanc et maisons de retraites de Mézières- en-Brenne, Argenton- sur- Creuse, Clion- sur- Indre et Saint-Gaultier (direction commune) -36- ;
- Centre hospitalier de Saint-Nazaire -44- ;
- Centre hospitalier de Cayenne -970- ;
- Centres hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux et Hauteville et maison de retraite de Cerdon (direction commune)-01- ;
- Centres hospitaliers de Thonon-les-Bains et de Sallanches et maison de retraite de Mégève (direction commune) -74- ;
- Centres hospitaliers de Fontainebleau, Nemours et Montereau et maison de retraite de Beaumont-du-Gâtinais (direction commune) -77- ;
- Centres hospitaliers de Villefranche sur Saône, Tarare et Trévoux (direction commune) -69- ;
- Centre hospitalier d'Arras -62- ;
- Groupe hospitalier d'Eaubonne-Montmorency -95- ;
- Centre hospitalier de Pau -64- ;
- Centre psychothérapique Nancy de Laxou et Centres hospitaliers de Saint-Nicolas-de-Port et de Ravenel (direction commune) -54- ;
- Centre hospitalier de Boulogne- sur- mer -62- ;
- Centre hospitalier d'Angoulême -16- ;

- Centres hospitaliers Bigorre de Tarbes et de Lourdes (direction commune) -65- ;
- Groupement hospitalier public du Sud de l'Oise de Creil et hôpital local de Nanteuil-le-Haudouin (direction commune) -60- ;
- Centre hospitalier intercommunal de Compiègne-Noyon et maisons de retraite d'Attichy/Tracy-Le-Mont, Cuts et Beaulieu-les-Fontaines et IMP de Ribecourt-Dreslincourt (direction commune) -60- ;
- Centre hospitalier de Valence -26- ;
- Centre hospitalier de Blois -41- ;
- Centre hospitalier de Saint-Denis -93- ;
- Centres hospitaliers spécialisés d'Armentières et de Bailleul (direction commune) -59-
- Centre hospitalier de Béziers -34- ;
- Centres hospitaliers de Beauvais et Crèvecœur le Grand (direction commune) -60- ;
- Centre hospitalier de Gonesse -95- ;
- Centre hospitalier de Mont de Marsan et Pôle gériatrique du Pays des Sources de Morcenx (direction commune) -40- ;
- Centres hospitaliers de Auxerre, Avallon, Clamecy et Tonnerre (direction commune) -89- ;
- Centre hospitalier de Chartres -28- ;
- Centre hospitalier de Roanne -42- ;
- Centre hospitalier Le Vinatier de Bron-69- ;
- Centre hospitalier intercommunal de Créteil -94- ;
- Centre hospitalier de Dunkerque -59- ;
- Centre hospitalier interdépartemental de Clermont -60- ;
- Centres hospitaliers de Dieppe, Saint-Valéry-en-Caux et Eu et maisons de retraite de Luneray, Saint-Crespin et du Tréport (direction commune) -76- ;
- Centre hospitalier intercommunal d'Alençon-Mamers, centre hospitalier spécialisé d'Alençon et maisons de retraite de Tinchebray et Chanu (direction commune) -61- ;
- Centre hospitalier de Mâcon -71- ;
- Centre hospitalier Robert PAX et Centre hospitalier spécialisé de Sarreguemines (direction commune) -57-
- Centre hospitalier du Cotentin de Cherbourg -50- ;
- Centre hospitalier de Douai -59- ;
- Centre hospitalier de Mayotte -976- ;
- Centres hospitaliers de Lons le Saunier, Orgelet-Arinthod-Saint-Julien, Champagnole, Saint-Claude et Morez (direction commune) -39- ;

- Centre hospitalier d'Aulnay sous bois -93- ;
- Centres hospitaliers de l'Agglomération Montargoise, Pithiviers et Beaune la Rolande (direction commune) -45- ;
- Centre hospitalier de Carcassonne et maison de retraite de Rieux-Minervois (direction commune) -11- ;
- Centre hospitalier de Laval -53- ;
- Centre hospitalier de Calais -62- .
- Les Hôpitaux de Saint-Maurice -94- ;
- Centre hospitalier de Cannes -06- ;
- Centre hospitalier des Pays de Morlaix et maison de retraite de Saint-Pol de Léon (direction commune) -29- ;
- Centres hospitaliers de Dreux et de Houdan (direction commune)-28- ;
- Centres hospitalier intercommunal Montdidier-Roye et centre hospitalier spécialisé P. Pinel d'Amiens (direction commune) -80-
- Centre hospitalier spécialisé Ville-Evrard de Neuilly sur marne -93- ;
- Centres hospitaliers d'Agen, Nérac, Fumel et maison de retraite de Puymirol (direction commune)-47- ;
- Centres hospitaliers de Bourgoin-Jallieu, La Tour du Pin et Le Pont de Beauvoisin (direction commune) -38- ;
- Centre hospitalier de Dax -40- ;
- Centre hospitalier de Bourges et EHPAD de Saint-Florent-sur-Cher (direction commune) -18- ;
- Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers -58- ;
- Centre hospitalier de Tourcoing -59- ;
- Centres hospitaliers de Fréjus/Saint-Raphael et Saint-Tropez et maison de retraite de Grimaud (direction commune) -83- ;
- Groupe hospitalier intercommunal Le-Raincy-Montfermeil -93- ;
- Centre hospitalier intercommunal des Alpes du Sud de Gap, centres hospitaliers d'Embrun et Aiguilles et maison de retraite de Guillestre (direction commune) -05- ;
- Centre hospitalier de Vichy -03- ;
- Centres hospitaliers de Castres-Mazamet et Revel (direction commune) -81- ;
- Centre hospitalier intercommunal la Haute-Saône de Vesoul, MASPA de la Haute-Saône et maison de retraite de Villersexel (direction commune)-70- ;
- Centre hospitalier Alpes-Léman de Contamine sur Arve-74- .

3°/ Groupe III :

A- directeur d'un ou plusieurs établissements publics de santé dont le budget, le cas échéant consolidé, est au moins égal ou supérieur à 60 Millions d'euros : 172 emplois (156 emplois attribués) : classement par importance des budgets consolidés.

- Centre hospitalier spécialisé G. Régnier de Rennes (35) ;
- Centre hospitalier de Moulins-Yzeure -03- ;
- Centre hospitalier de Melun -77- ;
- Centre hospitalier de Cholet -49- ;
- Centre hospitalier de Brive la Gaillarde -19- ;
- Centre hospitalier spécialisé P. Guiraud de Villejuif -94- ;
- Centres hospitaliers de Saint-Lô et Coutances (direction commune) -50- ;
- Centres hospitaliers d'Aurillac et Mauriac (direction commune) -15- ;
- Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve Saint-Georges -94- ;
- Centre hospitalier de Montauban -82- ;
- Centre hospitalier de Rodez -12- ;
- Centre hospitalier intercommunal d'Elbeuf-Louviers -76- ;
- Centre hospitalier intercommunal de Verdun/ Saint-Mihiel -55- ;
- Centres hospitaliers de Sambre-Avesnois de Maubeuge et Felleries-Liessies (direction commune) -59- ;
- Centres hospitaliers d'Avranches-Grandville, Saint-Hilaire du Harcouet et Mortain (direction commune)-50- ;
- Centre hospitalier de Haguenau -67- ;
- Centre hospitalier de Montluçon -03- ;
- Centre hospitalier de Bastia -20-
- Hôpitaux Drôme-Nord de Romans sur Isère -26- ;
- Centres hospitaliers de Lisieux, Vimoutiers et Pont l'Evêque et EPMS d'Orbec en Auge (direction commune) -14- ;
- Centre hospitalier spécialisé Montfavet d'Avignon -84- ;
- Centres hospitaliers Centre-Bretagne de Pontivy, de Guéméné-sur-Scorff et maison d'accueil spécialisé de Guéméné-sur-Scorff (direction commune) -56- ;
- Centre hospitalier d'Epinal-Golbey -88- ;

- Centre hospitalier d'Alès-Cévennes -30- ;
- Centre hospitalier spécialisé Charcot et Hôpital gériatrique de Plaisir (direction commune) -78- ;
- Centres hospitaliers Nord-Deux-Sèvres de Parthenay et Mauléon (direction commune) -79- ;
- Centre hospitalier de Béthune-Beuvry -62- ;
- Centres hospitaliers d'Arles et de Tarascon et maison de retraite de Saint-Rémy de Provence (direction commune) -13- ;
- Centres hospitaliers du Val d'Ariège de Foix et du Pays d'Olmes (direction commune) -09- ;
- CASH de Nanterre -92- ;
- Centre hospitalier d'Ajaccio -20- ;
- Centre hospitalier spécialisé de Sotteville- les- Rouen-76- ;
- Centre hospitalier de Montreuil -93- ;
- Centres hospitaliers du Puy en Velay, Craponne sur Arzon et maison de retraite de Saint-Julien de Chapeuil (direction commune)- 43- ;
- Centres hospitaliers d'Albi et de Gaillac (direction commune)-81- ;
- Centres hospitaliers Loire-Vendée-Océan de Challans, Yeu, Saint-Gilles Croix de Vie, Noirmoutiers , Bouin et EPSMS La Madeleine (direction commune) -85- ;
- Centres hospitaliers de Vienne et Beaurepaire (direction commune) -38- ;
- Centres hospitaliers de Paray-le-Monial, Charolles, La Clayette, Marcigny et maisons de retraite de Digoin, Bois-Sainte-Marie, Chauffailles, Semur-en-Brionnais, Issy-l'évêque , Coublanc et Saint-Maurice-les-Châteauneuf (direction commune) -71- ;
- Centre hospitalier de Soissons -02- ;
- Centre hospitalier de Martigues -13- ;
- Centre hospitalier d'Abbeville -80- ;
- Centre hospitalier d'Antibes -06- ;
- Centres hospitaliers de Saint-Dié des Vosges, Gérardmer, Fraize, Senones et Raon l'Etape (direction commune) - 88- ;
- Centres hospitaliers de Montélimar et Dieulefit (direction commune) -26- ;
- Centres hospitaliers de la région de Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys -62- ;
- Centres hospitaliers de Bayeux et Aunay sur Odon (direction commune) -14- ;
- Centre hospitalier de Cambrai -59- ;
- Hôpitaux du Bassin de Thau de Sète -34- ;
- Centres hospitaliers de Cadillac, Bazas et centre de soins de Podensac (direction commune) -33- ;

- Centres hospitaliers d'Auch, Vic-Fezensac et Mirande (direction commune)-32- ;
- Centres hospitaliers de Voiron, Saint-Geoire en Valdaine, Saint-Laurent-du-Pont et maisons de retraite de Voreppe et Entre-Deux-Guiers (direction commune) -38- ;
- Centres hospitaliers de Seclin et de Carvin (direction commune) -62- ;
- Centres hospitaliers de l'arrondissement de Montreuil de Rang-du-Fliers et d'Hesdin (direction commune) – 62 ;
- Centre hospitalier de Sens -89- ;
- Centre hospitalier spécialisé Charles Perrens de Bordeaux-33- ;
- Centre hospitalier du Forez de Montbrison et maisons de retraite de Champdieu, Bussière et Panissière (direction commune) -42- ;
- Centres hospitaliers de Rouffach et Pfastatt et maison de retraite de Soultzmatt (direction commune) -68- ;
- Centre hospitalier Alpes Isère de Saint-Egrève -38- ;
- Centre hospitalier intercommunal de Meulan les Mureaux -78- ;
- Centres hospitaliers de Rochefort et Marennes (direction commune) -17- ;
- Centres hospitaliers de Tulle et de Cornil (direction commune) -19- ;
- Centres hospitaliers Ardèche Méridionale de Aubenas, Rocher-Largentière et maison de retraite de Burzet (direction commune) -07- ;
- Centre hospitalier Sud-Essonne d'Etampes -91- ;
- Centres hospitaliers d'Annonay- Serrières et Tournon (direction commune) -07- ;
- Centre hospitalier de Lannion -22- ;
- EPSM Agglomération Lilloise de Saint-Andre-lez-Lille -59- ;
- Centres hospitaliers de Guéret et de Bourganeuf et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Royère de Vassivière (direction commune) -23- ;
- CHSP Colson de Fort de France, La Martinique -972- ;
- Centre hospitalier Gabriel Martin de Saint-Paul, La Réunion -974- ;
- Centres hospitaliers de Châlons-en-Champagne, de Sainte-Menehould et maison de retraite de Vienne-le-Château (direction commune) -51- ;
- EPSAN de Brumath -67- ;
- Centre hospitalier Barthélémy Durand d'Etampes -91- ;
- Centres hospitaliers spécialisés de Jury-les-Metz et du Lorquin (direction commune) -57- ;

- Centre hospitalier de Grasse -06- ;
- Centre hospitalier de Narbonne -11- ;
- Centre hospitalier Esquirol de Limoges -87- ;
- Groupe hospitalier Nord-Vienne de Châtelleraut -86- ;
- Centres hospitaliers de Bar le Duc et Fains-Veel (direction commune) – 55- ;
- Centre hospitalier intercommunal de Wissembourg et maisons de retraite de Seltz et de Betschdorf (direction commune) -67- ;
- Centre hospitalier de Laon -02- ;
- Centre hospitalier Georges Sand –EPSIC du Cher de Bourges -18- ;
- Centre hospitalier de Rambouillet -78- ;
- Centres hospitaliers du Nord Mayenne et de Villaines la Juhel (direction commune) -53- ;
- Centre hospitalier spécialisé du Morbihan de St Avé-Vannes -56- ;
- Centre hospitalier de Draguignan -83- ;
- Hospices civils de Beaune -21- ;
- Centre hospitalier d'Armentières -59- ;
- Centres hospitaliers de Sélestat, Obernai et Sainte-Marie-aux-Mines (direction commune) -67- ;
- Centre hospitalier spécialisé Henri Laborit de Poitiers -86- ;
- Centre hospitalier des Quatre Villes de Saint-Cloud -92- ;
- Centre hospitalier intercommunal Haute-Comté de Pontarlier -25- ;
- Hôpitaux de Lannemezan -65- ;
- Centres hospitaliers de Firminy et Chambon-Feugerolles (direction commune) -42- ;
- Centre hospitalier spécialisé de la Sarthe d'Allonnes-72- ;
- Centre hospitalier de Cahors -46- ;
- Centre hospitalier spécialisé G. Marchand de Toulouse -31- ;
- Centres hospitaliers de Saumur et Longué-Jumelles et maison de retraite de Montreuil-Bellay (direction commune) -49- ;
- Centre hospitalier spécialisé G Mazurelle de La Roche sur Yon -85- ;
- Centre hospitalier de Salon de Provence -13- ;
- Centre de santé mentale Angevin de Sainte-Gemmes sur Loire -49- ;
- Centre hospitalier de Flers -61- ;

- Centre hospitalier de Dôle -39- ;
- Centres hospitaliers de Villeneuve sur Lot et Penne d'Agenais (direction commune) -47- ;
- Centre hospitalier Unisanté + de Forbach -57- ;
- Centre hospitalier intercommunal de Courbevoie-Neuilly sur Seine- Puteaux -92 ;
- Centre hospitalier de Saverne-67- ;
- Centre hospitalier de Denain -59- ;
- Centre hospitalier du Haut Anjou de Château Gontier et maison de retraite de Saint Gemmes (direction commune) -53- ;
- Centre hospitalier spécialisé de l'Aisne de Prémontré -02- ;
- Centre hospitalier du Pays de Gier de Saint-Chamond -42- ;
- Centre hospitalier de la haute Côte d'Or de Vitteaux -21- ;
- Centre hospitalier de Basse-Terre, Guadeloupe-971- ;
- Centre hospitalier intercommunal de l'Ouest Vosgien de Neufchâteau et EHPAD de Liffol-le-Grand (direction commune) -88- ;
- Centres hospitaliers d'Albertville-Moutiers et Saint-Pierre d'Albigny (direction commune) -73- ;
- Centre hospitalier spécialisé Montperrin d'Aix en Provence -13- ;
- Centres hospitaliers de Ploermel, Josselin et Malestroit (direction commune) -56- ;
- Centre hospitalier spécialisé Val de Lys Artois de St Venant -62- ;
- Centres hospitaliers Comminges-Pyrénées de Saint-Gaudens et de Luchon (direction commune) -31- ;
- Centre hospitalier des Pyrénées de Pau -64- ;
- Centres hospitaliers de Bergerac et Belves et maison de retraite de Villefranche du Périgord (direction commune) -24- ;
- Centre hospitalier de Saint-Dizier -52- ;
- Etablissement public de santé mentale de la Réunion de Saint-Paul -974- ;
- Centre hospitalier spécialisé de Thuir, Maison de retraite de Thuir et EHPAD d'Ille sur Têt (direction commune)-66- ;
- Centre hospitalier spécialisé de Quimper et maison de retraite de Pont-l'Abbé (direction commune) -29- ;
- Centres hospitaliers de Thiers et d'Ambert (direction commune) -63- ;
- CHNO des Quinze-Vingt de Paris -75- ;
- Centre hospitalier d'Epervain et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Ay-en-Champagne (direction commune) -51- ;
- Centre hospitalier spécialisé Le Bon Sauveur de Caen -14- ;

- Centre hospitalier de Chauny -02- ;
- Centres hospitaliers de Brignoles et du Luc-en-Provence (direction commune) -83- ;
- Pôle Santé Sarthe et Loir de La Flèche -72- ;
- Centre hospitalier de Guinguamp-22- ;
- Centre hospitalier spécialisé Edouard Toulouse de Marseille-13- ;
- Centre hospitalier de Chaumont -52- ;
- Centre hospitalier de l'Ouest Guyanais de St Laurent du Maroni -973- ;
- Centre hospitalier départemental G.Daumezon de Fleury les Aubrais -45- ;
- Centre hospitalier « La Chartreuse » de Dijon -21- ;
- Centre hospitalier de Châteaubriant-Nozay-Pouance -44- ;
- Centres hospitaliers de Jonzac et de Boscamnant (direction commune) -17- ;
- Centre hospitalier spécialisé de Dôle et maison de retraite de Malange (direction commune) -39- ;
- Centres hospitaliers de Lavour et de Graulhet (direction commune) -81- ;
- Centre hospitalier d'Aubagne -13- ;
- Centre hospitalier spécialisé de Châlons-en-Champagne -51-.
- Centre hospitalier de Villefranche-de-Rouergue et maisons de retraite de Rieupeyroux et Laguépie (direction commune) -12- ;
- Centre hospitalier de Provins -77- ;
- Centre hospitalier de Remiremont -88- ;
- Centre hospitalier Ariège-Couserans de St Girons et EPMS La Vergnière (direction commune) -09- ;
- Centre hospitalier intercommunal d'Amboise -37- ;
- Centre hospitalier intercommunal de Marmande -47- ;
- Centre hospitalier intercommunal Sud-Gironde de La Réole-33- ;
- Centre départemental de repos et de soins de Colmar et centre hospitalier de Turckheim (direction commune) -68- ;
- Centre hospitalier de Sarrebourg et CRS d'Abresschviller (direction commune) -57- ;
- Centre hospitalier de Château-Thierry et maison de retraite de Charly-sur-marne (direction commune) -02- ;
- Centre hospitalier de Bagnols sur Cèze -30- ;
- Centres hospitaliers de Lunéville et de Cirey-sur-Vezouze (direction commune) -54- ;

-Centre hospitalier spécialisé Nouvel hôpital de Navarre d'Evreux -27-.

B- Adjoint au directeur d'un ou plusieurs établissements publics de santé figurant dans le groupe I, dont le budget, le cas échéant consolidé, est au moins égal ou supérieur à 250 Millions d'euros : 13 emplois (13 emplois attribués) : classement par importance des budgets consolidés.

- Centres hospitaliers de Meaux, Lagny-Marne la Vallée et Coulommiers (direction commune) -77-;
- Centres hospitaliers de Pontoise, Beaumont-sur-Oise et Magny-en-Vexin (direction commune) -95- ;
- Centres hospitaliers spécialisés de Sainte-Anne et de Maison-Blanche et Groupe public de santé Perray-Vaucluse (direction commune) -75- ;
- Centres hospitaliers de Poissy/Saint-Germain-en-Laye et de Mantes-la-Jolie (direction commune) -78- ;
- Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace de Mulhouse -68- ;
- Centre hospitalier intercommunal de Toulon la Seyne et centre hospitalier de Hyères (direction commune) -83- ;
- Centre hospitalier Sud Francilien à Evry -91- ;
- Centres hospitaliers Métropole Savoie de Chambéry et de Bellet et maisons de retraite de Champagne-en-Valmorey et de Lhuis (direction commune) -73- ;
- Centres hospitaliers du Havre et de Pont-Audemer et maison de retraite de Beuzeville (direction commune) -76- ;
- Centre hospitalier départemental de La Roche sur Yon/Luçon/Montaigu et centres hospitaliers des Sables d'Olonne, de Fontenay le Comte et de la Chataigneraie (direction commune) -85- ;
- Centre hospitalier de Valenciennes -59- ;
- Centre hospitalier intercommunal Annecy-Genevois de Pringy -74 ;
- Centres hospitaliers de Troyes, Brienne le Château, Romilly sur seine, Bar sur seine et Bar sur aube (direction commune) -10-.
